

ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL

Adresse postale: B. p. 56 L - 3601 KAYL Téléphone : (352) 56 66 66 1 Fax : (352) 56 33 23

Demande de subvention dans le cadre de la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables

Par la préser	nte, je soussi	gné(e)	
Adresse :			L
Compte cour	ant IBAN : Ll	J	auprès de
	ion rationne		ent communal pour la promotion mise en valeur des énergies
Je fais cette	demande	□ pour moi-même□ au nom d'un groupement plusieurs personnes phy	nt au nom et pour compte de vsiques.
Les travaux s	suivants ont e	été réalisés resp les service	es suivants ont été demandés :
□ I'isolation	des murs ext	érieurs d'une habitation ex	xistante
□ le remplac	ement des fe	enêtres d'une habitation ex	kistante
(uniqueme	nt en combir	naison avec l'isolation des i	murs extérieurs)
□ I'isolation	d'une dalle s	sur sous-sol d'une habitatio	on existante
□ I'isolation	thermique de	e la dalle supérieure contro	e grenier non chauffé
□ l'installati	on de capteu	rs solaires thermiques	
□ l'installati	on d'un chau	ffage central à granulés de	e bois (pellets)
□ la substitu	tion de fenêt	res par un cadre avec vitra	age double
□ la substitu	tion de fenêt	res par un cadre avec vitra	age triple
□ l'installati	on d'une ven	tilation contrôlée avec réc	upération de chaleur
□ le conseil (en énergie		
II s'agit	□ de la mod	struction/installation nouv ification ou du remplaceme on/installation existante.	

Remarques:

Ne sont pas éligibles :

les installations d'occasion;

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG



ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL

Adresse postale: B. p. 56 L - 3601 KAYL Téléphone : (352) 56 66 66 1 Fax : (352) 56 33 23

- les installations ne respectant pas les critères d'émissions prescrits en matière d'environnement.

Cette demande est à introduire à la fin des travaux de construction ou d'installation et après l'obtention de l'attestation de subvention par l'Etat au plus tard 3 mois après réception d'un document attestant le montant de la subvention obtenue de la part de l'Etat par la personne qui expose les dépenses visées.

Les pièces à joindre à la présente demande sont les suivantes :

- a) Document attestant le montant de la subvention obtenue de la part de l'Etat,
- b) Les spécifications du matériel mis en œuvre ou bien les spécifications du dispositif mis en place,
- c) La précision s'il s'agit d'une construction/installation nouvelle ou bien d'une modification ou d'un remplacement d'une construction/installation existante,
- d) La facture dûment acquittée avec l'indication détaillée du type des installations et des différents types de travaux exécutés.

Cette subvention ne peut être accordée qu'une seule fois pour une habitation.

La subvention est sujette à restitution si elle a été obtenue par suite de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.

L'introduction de cette demande comporte l'engagement du demandeur à autoriser les représentants de la Commune de Kayl à procéder sur place aux vérifications nécessaires. La Commune de Kayl se réserve le droit de demander toute pièce supplémentaire qu'elle juge nécessaire pour pouvoir vérifier le respect des conditions prévues pour l'octroi de la subvention.

Je déclare que les renseignements fournis sur le présent formulaire sont sincères et

exacts.		•	
, le _			
(Signature)			
Réservé à l'administration cor	nmunale		
La présente demande est	□ accordée	□ refusée.	
Montant de la subvention :	€		
Kayl le			